

Les nouveaux modes de prise en charge des vulnérabilités

26 mars 2020, 10h00-17h30

INSEEC Business School, Amphithéâtre - Quai de Bacalan, Hangar 19 - BORDEAUX

Avec la participation de :

Anne CARON DEGLISE

Avocat général à la cour de cassation

Alain REGNIER

Délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés

Sylvain BOTTINEAU

Magistrat, sous-directeur de la direction générale de la Cohésion sociale

Marion MEZZETTA

*Juge des contentieux de la protection, Tribunal judiciaire de Meaux,
Chambre de proximité de Lagny sur Marne*

Kristell COMPAIN-LECROISEY

Avocat au Barreau de Bordeaux

Sarah THOMAS

Médecin gériatre

Jean-Marie PLAZY

Professeur à l'Université de Bordeaux

Inscription 180 € (Avocats - 2 ans : 110 €) : réf. 315

nfoliguet@eda-alienor.com (prélèvements) ou par courrier – case EDA ALIENOR

Possibilité de prise en charge de cette formation par le FIFPL COLLECTIF (Démarche effectuée par l'EDA ALIENOR). Une seule formation de 6 heures prise en charge FIFPL collectif, par an et par Avocat non salarié, tout organisme de formation confondu et sous réserve des fonds disponibles. Dans le cas où ce droit aurait déjà été utilisé auprès d'un autre organisme de formation, la session de formation deviendrait payante au tarif habituel. **ATTESTATION DE VERSEMENT URSSAF 2019 ET UN CHEQUE DE CAUTION OBLIGATOIRE A L'INSCRIPTION.** www.fifpl.fr